



## Reconnaissance AEAJ N° 23739

**Titulaire**

Hörmann Schweiz AG  
Nordingstrasse 14  
4702 Oensingen  
Schweiz

**Fabricant**

Hörmann KG Brandis  
4821 Brandis  
Germany

**Groupe**

241 - Portes coupe-feu

**Produit**

HCH30

**Description**

Porte en tôle d'acier (0,75/1mm), plaque de fibres minérales SILATHERM T 8643 (43mm, 200kg/m<sup>3</sup>), E=45mm, joints ROKU-STRIP, huisserie métallique avec joints TECNOFLAME

**Utilisation**

EI 30  
Btest=1100mm, Htest=2100mm  
pm  
Utilisation voir pages suivantes

**Documentation**

ift, Rosenheim: Rapport d'essai '271 28148' (31.08.2005), Rapport d'essai '271 28149' (02.09.2005), Rapport d'essai '271 36863 R1' (22.01.2009), Rapport d'essai '271 36864 R1' (22.01.2009), Rapport d'expertise '12-001065-PR01 (GAS-C04-01-de-02)' (21.07.2014)

**Conditions d'essai**

EN 1363-1, EN 1634-1

**Appréciation**

Classe de résistance au feu EI 30

**Durée de validité**

31.12.2027

**Date d'édition**

02.03.2022

**Remplace l'attestation du**

13.09.2017

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Daniel Eising



## Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chap. 13. Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

### VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

- Dimension selon l'extension du domaine d'application

### MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (couissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.

## Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachten ift Rosenheim n° 12-001065 (GAS-C04-01-de-02) du 21.07.2014

- Vide de passage porte  $B_{max}=1100mm$ ,  $H_{max}=2100mm$   
 $B_{min}=557mm$ ,  $H_{min}=682mm$
- Variantes d'hubriserie
- Epaisseur de la tôle de couverture 0,75 – 1,0mm
- Couches intérieures de la porte en tôle d'acier
- Autres évaluations: cf. Tableaux 3 à 9